

**des Acteurs
des Actions**

Contrat Local de Santé

2018-2022

des Objectifs

**Un projet de territoire dédié
à la santé pour 5 ans**

Le Contrat Local de Santé (CLS), qu'est-ce que c'est ?



Une démarche « contractuelle, partenariale et intersectorielle » associant :

- des partenaires signataires : l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Vienne, le CHU de Poitiers, le Centre Hospitalier Henri LABORIT, la CPAM de la Vienne et la MSA Poitou.
- des acteurs du champ de la santé et des autres politiques publiques impactant favorablement la santé : éducation, nutrition, alimentation, activité physique, logement et habitat, etc... .
- des habitants.



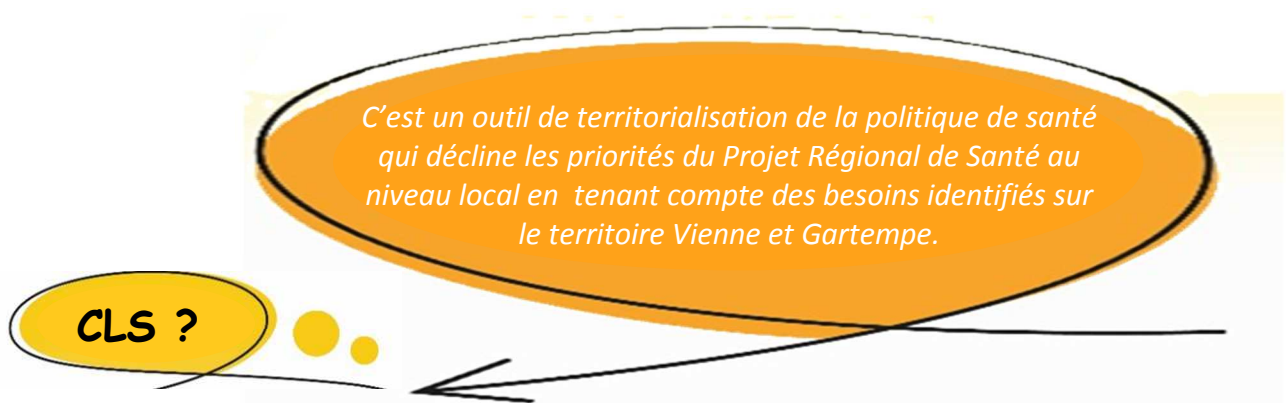
Une démarche « territoriale » mise en œuvre sur un territoire de projet.



Une « démarche-projet » structurée autour d'un diagnostic local de santé partagé, de l'élaboration d'un plan d'action et de modalités de suivi et d'évaluation.



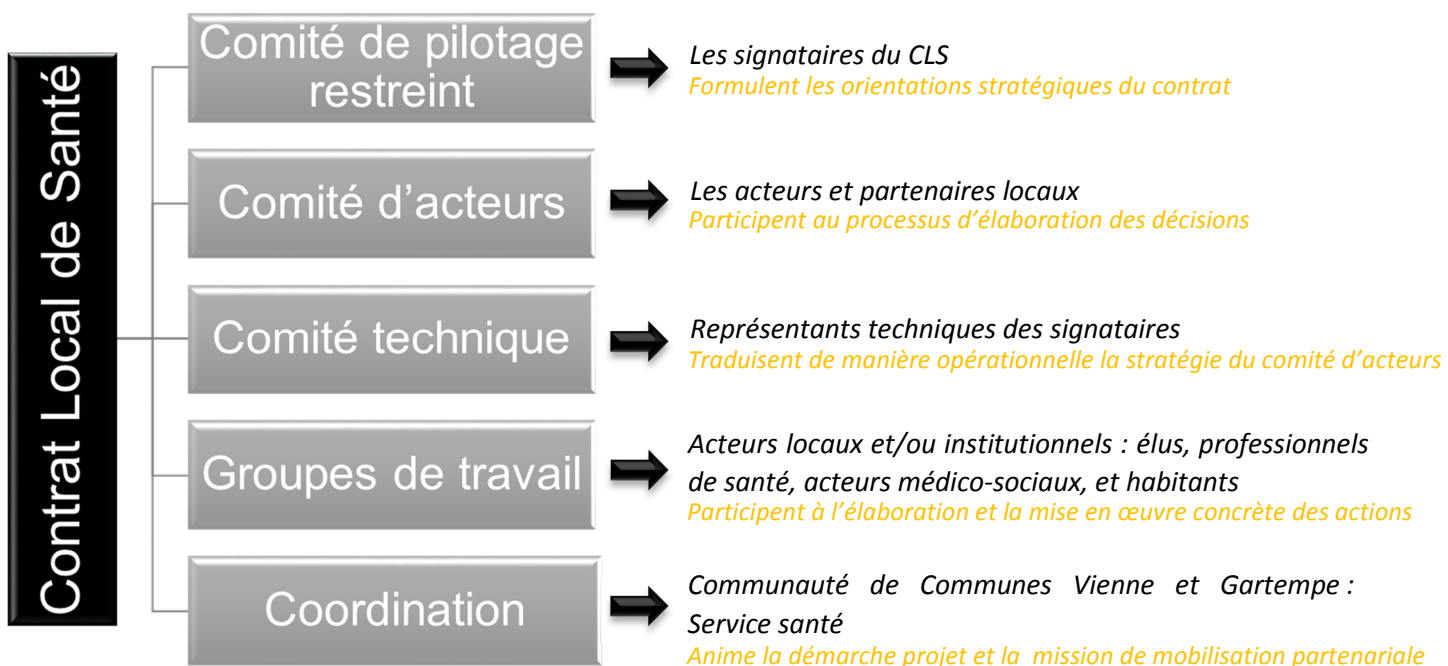
Une approche « globale » de la santé : portant sur la prévention et promotion de la santé, l'accès aux soins, l'accompagnement médico-social et les déterminants sociaux.



Avec qui et comment ?



Cinq instances sont mises en place pour permettre une mise en œuvre partenariale du contrat :



Des besoins et des problématiques identifiés de manière partagée et participative

- Une phase de co-construction partenariale du CLS d'octobre 2017 à mars 2018.
- Une large concertation, associant tous les acteurs du champ de la santé, du médico-social et du social, a été conduite à travers l'organisation d'enquêtes et de groupes de travail.
- Des données qui ont permis d'élaborer le plan d'action opérationnel en adéquation avec les besoins du territoire.

Un Contrat Local de Santé en 3 temps

Définition des axes stratégiques

Octobre 2017 : enquêtes santé et de besoins auprès des Maires, des habitants, des professionnels de santé et acteurs médico-sociaux.

Novembre 2017 : analyse des questionnaires (450 retours). Détermination des 6 axes stratégiques en fonction des résultats des enquêtes menées.

Décembre 2017 : restitution des résultats en comité de pilotage élargit.

Elaboration du plan d'actions

Février 2018 : 1^{er} comité de pilotage restreint pour mettre en œuvre la méthodologie.

Mars 2018 : 1^{er} comité d'acteurs pour présenter le planning des groupes de travail, et, réunions des 5 groupes de travail thématiques.

Avril 2018 : synthèse des éléments remontés en groupes de travail et 1^{ère} ébauche du programme d'actions

Mai 2018 : validation du programme d'actions en comité de pilotage et présentation en comité d'acteurs

Mise en œuvre du CLS et évaluation

28 mai 2018 : signature du CLS

Mai 2018 – Mai 2022

Le CLS en 6 axes stratégiques et 25 fiches actions

AXE 1 :

Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé

- Action n°1 :** Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé
- Action n°2 :** Poursuivre et renforcer la prospection de nouveaux professionnels de santé
- Action n°3 :** Proposer un accueil personnalisé des professionnels de santé

AXE 2 :

Favoriser un accès à une offre de soins de premier recours et de proximité

- Action n°4 :** Maintenir et développer l'offre en structures de soins regroupées
- Action n°5 :** Améliorer le parcours de santé de la population
- Action n°6 :** Valoriser le rôle et les services du CHU de Poitiers – Pôle Montmorillon
- Action n°7 :** Valoriser le rôle et les services du Centre Hospitalier Henri Laborit
- Action n°8 :** Renforcer la connaissance de l'offre de soins locale

AXE 3 :

Accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie

- Action n°9 :** Valoriser les actions de la plateforme de répit pour les aidants
- Action n°10 :** Lutter contre l'isolement
- Action n°11 :** Renforcer la prévention à domicile et en institution
- Action n°12 :** Fédérer le réseau et les partenaires dans le cadre des parcours de santé des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
- Action n°13 :** Développer la formation des professionnels : santé mentale et perte d'autonomie

AXE 4 :

Renforcer l'accès aux droits et aux soins des publics vulnérables

- Action n°14 :** Améliorer l'accès aux droits en santé et l'orientation vers les services adaptés des populations précaires et fragiles
- Action n°15 :** Faciliter l'accès à distance et physique des personnes aux dispositifs d'accès aux droits et aux soins
- Action n°16 :** Développer et améliorer la connaissance des ressources pour les professionnels et les usagers

AXE 5 :

Agir en faveur de la santé des enfants et des jeunes

- Action n°17 :** Valoriser et renforcer les actions d'éducation et de promotion de la santé
- Action n°18 :** Favoriser la prévention dès la petite enfance
- Action n°19 :** Favoriser l'insertion professionnelle pour développer l'estime de soi
- Action n°20 :** Soutenir et accompagner la parentalité

AXE 6 :

Prévenir, dépister et promouvoir la santé

- Action n°21 :** Favoriser la prise en charge de la santé mentale
- Action n°22 :** Prévenir les conduites addictives et contribuer à diminuer la consommation
- Action n°23 :** Promouvoir les actions de nutrition et l'activité physique
- Action n°24 :** Promouvoir la Santé environnementale
- Action n°25 :** Valoriser, développer et promouvoir les actions d'éducation et de promotion de la santé